

Prestation: accompagnement dans le cadre de l'exercice du droit de visite

Catalogue de prestations:

Aides éducatives complémentaires de type ambulatoire

Groupe de prestations:

Soutien dans le cadre de l'exercice du droit de visite

Descriptif de la prestation:

Le père ou la mère qui ne détient pas l'autorité parentale ou n'assume pas la garde effective de l'enfant, d'une part, et son enfant, d'autre part, sont accompagnés par un ou une spécialiste pendant les périodes où ils ont le droit réciproque d'entretenir des relations personnelles.

Objectifs supérieurs:

L'enfant dispose d'un cadre protégé dans lequel il peut rencontrer le parent qui ne détient pas l'autorité parentale ou n'assume pas la garde effective. L'accompagnement favorise une rencontre non conflictuelle entre l'enfant et son parent malgré une situation difficile (conflits entre les parents).

Destinataires de la prestation:

Les enfants qui ne vivent pas en ménage commun avec leurs deux parents.

Objectif 1 de la prestation:

Le droit d'entretenir des relations personnelles est exercé dans le cadre qui a été ordonné, avec l'accompagnement qui a été convenu (forme, lieu, période).

Indicateur 1 pour l'objectif 1:

Les conditions générales et les règles sont connues; les détails sont fixés avant le début de l'accompagnement.

Standard pour l'indicateur 1:

Définies dans ... % des cas

Indicateur 2 pour l'objectif 1:

Le droit de visite a été exercé conformément à la mesure ordonnée ou à la convention conclue.

Standard pour l'indicateur 2:

Dans % des cas

Méthodologie et instruments

Mesure ordonnée, conventions, statistiques

Objectif 2 de la prestation:

L'enfant et celui de ses parents qui est accompagné vivent dans un cadre protégé une rencontre non conflictuelle et effectuent une activité qui correspond à l'âge de l'enfant.

Indicateur 1 pour l'objectif 2:

Avis du parent

Standard pour l'indicateur 1:

..... % d'appréciations positives concordantes entre les deux parents

Indicateur 2 pour l'objectif 2:

Evaluation de l'accompagnant/e

Standard pour l'indicateur 2:

..... % d'évaluations positives

Méthodologie et instruments

Conventions, mesure ordonnée, statistiques, carte destinée à recueillir l'avis des parents

Objectif 3 de la prestation:

Les parents peuvent exercer leur droit de visite de manière indépendante.

Indicateur 1 pour l'objectif 3:

Réalisation des objectifs convenus

Standard pour l'indicateur 1:

Concordance entre les parents et le/la spécialiste

Méthodologie et instruments

Convention d'objectifs, auto-évaluation des parents/évaluation de l'accompagnant/e